



« LA MAIN DANS LA MAIN » : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 250 Juin 2007 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur.

ETRE EN SOLIDARITÉ ICI ET AILLEURS



N'oublions pas les autres...

Pendant l'année, nous travaillons pour gagner des sous pour pouvoir partir en vacances. Seul ou en famille.

Mais combien de familles ne pourront pas s'offrir ce temps qui permet de se ressourcer ailleurs, de voir autre chose que son quotidien.

L'important pour certaines familles, c'est de pouvoir trouver un lieu pour dormir en sécurité, de trouver la nourriture du jour, d'être heureux parce que son enfant a réussi à l'école, de créer des liens de solidarité avec celui qui n'en peut plus, ici et ailleurs.

Andrée

EDITORIAL

N° 250

SOMMAIRE



L.S.T

**LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR 1

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 250
Juin 2007

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin - 5000 Namur

- Andenne	2/3
• Déclaration de solidarité 17/10/2007	
- Namur	3
• Solidarité	
- Ciney-Marche-Bastogne	4
• Les soupes aux cailloux	
- Namur	5
• Vacances, j'oublie tout	
- Nos droits	6
• Des nouveautés à propos du contrat de bail	
- La page des enfants	7
• Bonjour la créativité	
- Ça se passe	8
- Petites nouvelles	8

D'ANDENNE

DECLARATION DE SOLIDARITE –

Refuser la misère, un

Tous les citoyens épris de justice et de paix sont invités à soutenir la déclaration de solidarité en la signant.

QU'EST-CE QUE LA DECLARATION DE SOLIDARITE ?

La déclaration de solidarité : une occasion à saisir pour envoyer un message fort aux autorités demandant de poursuivre et de renforcer les politiques de lutte contre la pauvreté, d'impliquer les plus pauvres dans leur conception, leur mise en place et leur évaluation.

Une occasion aussi pour affirmer sa propre solidarité avec les plus pauvres et rejoindre les efforts permettant la participation des plus pauvres à la vie en société, permettant de faire respecter la dignité et l'accès effectif de tous aux droits de l'homme.

Affirmer notre refus d'indifférence face à la misère et pousser à des solidarités qui transformeront les rapports d'exploitation et d'oppression entre les hommes, constitue sans doute un premier pas vers « le devoir sacré » que nous rappelle Joseph Wresinsky (fondateur du mouvement ATD-Quart Monde) :

« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »

QUE DEVIENDRA MA SIGNATURE ?

Le 17 octobre 2007, Journée Mondiale du Refus de la Misère, votre signature sera transmise aux Nations



Unies et aux autorités publiques belges concernées.

QU'EST-CE QUE LA JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE ?

La Journée Mondiale du Refus de la Misère est célébrée chaque 17 octobre depuis 1987.

En effet, le 17 octobre 1987, plusieurs milliers de personnes de tous milieux (particulièrement ATD Quart-Monde) se rassemblent sur le Parvis des Droits de l'Homme à Paris, Place du Trocadéro. Le père Joseph Wresinsky y pose une dalle commémorant les victimes de la misère.

Cette dalle nous rappelle que cette journée est officiellement reconnue par l'Assemblée Générale des

Nations Unies depuis 1992, sous l'appellation « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ». Elle est l'occasion pour le grand public d'entendre la voix des personnes qui vivent dans la grande pauvreté et de s'interroger sur les engagements que tous nous pouvons prendre, comme citoyens, pour refuser la misère.

COMMENT PUIS-JE SIGNER LA DECLARATION DE SOLIDARITE ?

Vous avez le choix. Soit directement en ligne sur notre site internet : www.mouvement-LST.org ou en nous la renvoyant signée (voir feuille ci-jointe).

QUI DIFFUSE LA CAMPAGNE EN BELGIQUE ?

Initiée au niveau mondial, la campagne est portée en Belgique par une plate-forme de quatre associations : Amnesty International Belgique, ATD Quart-Monde Belgique, le mouvement LST et Entraide et Fraternité/Action Vivre Ensemble. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet :

www.17oct.org/belgique.

Cette campagne fut lancée le 19 avril 2007 à l'occasion d'une conférence de presse tenue symboliquement devant la Bourse de Bruxelles.

POURQUOI LE MOUVEMENT LST EST ASSOCIE A CETTE CAMPAGNE ?

Depuis que le 17 octobre est consacré Journée Mondiale du Refus

17/10/2007

chemin vers la paix.

de la Misère, le Mouvement LST s'est associé de nombreuses fois à cette commémoration aux victimes et en même temps premiers combattants de la misère en organisant diverses actions publiques.

Le mouvement LST lutte pour que les plus pauvres soient impliqués dans les décisions relatives aux politiques de lutte contre la pauvreté. C'est donc tout naturellement qu'il s'associe à la diffusion et à la mobilisation autour de cet appel à la solidarité.

QUELLE EST L'ORIGINE DE CETTE CAMPAGNE ?

En mai 2006, des défenseurs des droits de l'homme, venus de quatre continents et de toutes les couches de la société, se sont réunis à Montréal. S'appuyant sur une large consultation d'associations, de syndicats, d'États et d'agences des Nations Unies, ils ont donné suite à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ils invitent tous les citoyens épris de justice et de paix à soutenir cette déclaration pour amplifier l'impact du 17 octobre, Journée Mondiale du Refus de la Misère.

AUJOURD'HUI, DANS LE MONDE, TANT DE FEMMES, TANT D'HOMMES, TANT D'ENFANTS NE COMPTENT POUR RIEN.

« Quand vous êtes sans rien, vous n'êtes plus considéré comme un être humain. Vous ne comptez pour personne. » Tant d'humains, sur la terre, affrontent chaque jour l'intolérable : « La faim, l'ignorance et toutes les violences, je ne les supporte plus ! » Tant de personnes restent muettes dans leur révolte : « A quoi bon parler ? Ce que je pense, qui en tient compte ? »

Le 17 octobre, des femmes et des hommes toujours plus nombreux se rassemblent partout, relèvent la tête et retrouvent espoir : « C'est rare de pouvoir parler de pauvreté sans avoir honte. Quand j'ai vu toutes ces familles rassemblées, quand je me suis assis auprès de gens que je n'aurais jamais osé côtoyer, quand j'ai parlé devant tout le monde, ça m'a donné beaucoup de courage, beaucoup de force. Ce jour-là, j'ai senti que tous ces gens voulaient que nous comptions. »

N'hésitez pas à relayer cette déclaration et la proposer à vos amis et famille.

DE NAMUR

SOLIDARITE

Fresque des jeunes déclinée en "solidarités"

La solidarité ?
 Ensemble
 Non
 Pourquoi ?
 Trop de misère
 Sur notre terre
 La famille. Ma famille.
 Etre droit comme un arbre
 Amour. Amitié.
 Je suis tout seul
 Pourquoi ?
 Un arbre
 Sans ses feuilles
 Avec ses feuilles
 Je t'aime
 Non à la pauvreté
 Dans ma maison
 Pourquoi ?
 Paix !!!
 Vivre ensemble
 VIVRE
 La douleur
 Dans mes mains
 L'argent
 Un bébé
 Pourquoi ???
 Une douceur de v ivre
 Toute une forêt
 La mort
 Et puis un papillon.



DE CINEY-MARCHE-BASTOGNE

LES SOUPES AUX CAILLOUX

L'assemblée des militants de juin planche sur de nouvelles recettes



Lors de l'assemblée des militants de juin (voir Ça se passe), nous avons regardé des extraits du film : « We need the world » (« Nous nourrissons la planète, la terre »). Jean Ziegler notamment y parle du scandale des enfants et des êtres humains qui meurent chaque jour de faim dans le monde. « C'est un assassinat ».

L'INACCEPTABLE

On y entend une maman africaine expliquer que lorsqu'elle n'a rien à donner à manger à ses enfants, elle met à bouillir de l'eau sur le feu. Elle y fait bouillir des cailloux. Quand les enfants pleurent parce qu'ils ont faim, elle leur dit d'attendre. La soupe n'est pas encore prête.

Cela dans l'espoir qu'ils s'endorment et qu'un autre jour passe. Cette soupe aux cailloux a fait naître chez nous un sentiment de révolte que nous connaissons bien lorsque nous devons aussi faire des choix difficiles.

L'ESPOIR

Au moment de l'échange après le film, Michel nous a raconté une autre histoire de soupe aux cailloux. Après en avoir reparlé avec lui, j'ai essayé de réécrire cette histoire de soupe aux cailloux :

« Un soldat ennemi est perdu dans un pays occupé. Etait-il napoléonien ou prussien ? Je ne sais plus. C'est l'hiver. Il fait froid. Il neige. Il arrive dans un village. Il a faim. Il frappe à la porte d'une maison pour demander à manger. On lui refuse. A une deuxième maison, il essuie un deuxième refus. A une troisième : « non » et ainsi de suite. Ils refusent de lui donner à manger parce qu'il est un ennemi. « A un ennemi, on ne peut rien donner à manger ! »

Il s'installe au milieu de la place du village. Il fait du feu. Il fait fondre de la neige dans une vieille marmite. Il y met des cailloux pour les faire bouillir. Il fait de la soupe aux cailloux.

Les villageois héberlués regardent le soldat ennemi goûter sa soupe aux cailloux.

Un premier paysan s'approche de lui : « Ce serait peut-être meilleur avec quelques pommes de terre ! » Et il rapporte des pommes de terre au soldat.

Un deuxième s'enhardit : « Quelques branches de céleri donneraient un peu plus de saveur ! » Et il ramène de chez lui du céleri.

Un troisième s'exclame : « Quelques carottes lui donneraient de la couleur ! » Et il ramène des carottes.

Un quatrième affirme : « Des oignons, ce serait un petit plus ! » Et en ramène.

Un cinquième : « Une soupe sans haricot, n'est pas une soupe. » Et en ramène.

Et un sixième, un septième, un huitième, si bien que tout le village a fini par amener des légumes pour la soupe. Le soldat a fait une grosse soupe. Et tous les gens du village sont venus la partager.

Deux images de soupes aux cailloux à garder en tête.

L'une : l'inacceptable, ce que vivent ceux qui n'ont pas le strict minimum pour vivre alors que le monde regorge de richesses.

L'autre : un espoir pour tous à travers l'accueil de l'autre, la tolérance, la solidarité.

Michel et Fabien

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

VACANCES, J'OUBLIE TOUT

***Cette phrase n'est pas pour nous.
Et ce n'est pas facile de garder l'espoir.***

Nous sommes à la veille des vacances. Des vacances pour qui ? Pour ceux qui ont travaillé. Mais à quel prix!

Ce mercredi 20 juin, les informations du journal télévisé annoncent la fermeture de 16 grandes surfaces d'alimentation. La cause est la rentabilité. Donc le groupe de financiers qui gèrent a décidé de réduire la masse salariale.

Lorsque l'on entend la déléguée syndicale, le problème n'est pas le salaire déjà bas des travailleurs. En clair, cela veut dire que des travailleurs iront grossir le nombre de chômeurs déjà existant.

Dans la suite de cette information, ce sont les syndicats européens qui manifestent à Bruxelles devant le Parlement Européen. Le mot d'ordre est

de donner un message clair aux dirigeants politiques.

Les travailleurs européens veulent une Europe sociale qui ne laisse personne à la traîne.

La réalité nous apporte chaque jour son lot de malheurs.

Des personnes surmenées par leur travail dans de grosses entreprises préfèrent mettre un terme à leur vie. Des personnes âgées aussi mettent fin à leurs jours.

Trop de gens doivent accepter un travail pour un salaire minimum. Ou bien avec des contrats à durée déterminée qui ne permettent pas de faire des projets à long terme. Des formations qui ne débouchent pas sur un emploi.

Il y a plus de vingt ans, des travailleurs disaient que « par leur travail,

ils sortiraient de la misère ». A l'heure actuelle, j'ai difficile d'y croire encore. ce que je vois, c'est qu'on s'appauvrit en travaillant.

C'est tout bon pour le capitalisme.

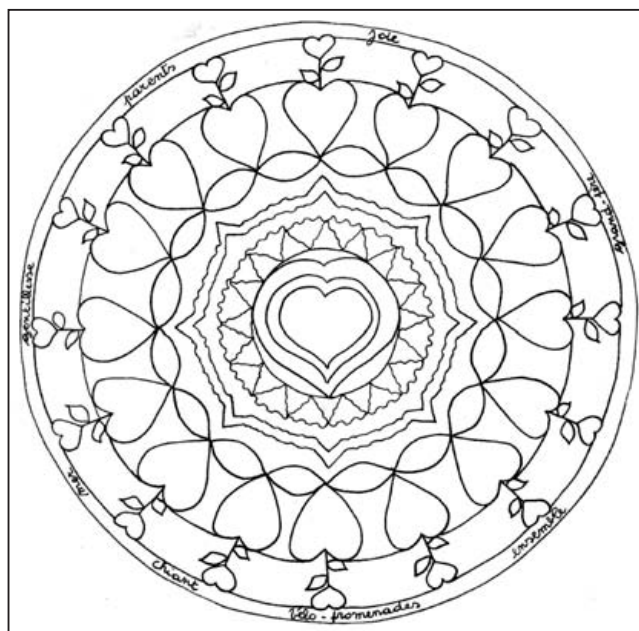
Et les emmerdes ne s'arrêtent pas là. La recherche d'un logement pour des personnes à bas revenus fait partie du parcours du combattant avec ses embûches, son racisme, son mépris. Le logement n'est plus accessible à ceux qui perçoivent des allocations sociales ainsi qu'aux familles les plus pauvres. On voit de plus en plus le parc immobilier grossir en studios ou en kots. Mais à quel prix!

Qui oserait dire que ce n'est pas vrai ?

A.D

ÇA ME FAIT PLAISIR

J'ai écrit le mot « grand-père ». Je l'aimais bien, je m'entendais bien avec lui. Mais il n'est plus là maintenant. Il disait des blagues et on s'amusait.



Le mot « parent », parce que parent-enfant, c'est un lien sacré. Ma grand-mère nous élève depuis deux ans et demi, c'est comme si c'était ma mère. Et je l'aime trop mon père. Je ne peux plus aller chez lui pour le moment. Quand il vient me voir, ça me fait plaisir. Il continue de regarder mon bulletin, il fait attention à mon comportement.

Ma grand-mère, elle est stricte avec moi, mais elle est aussi la « gentillesse », elle me paie des trucs, elle me fait des câlins.

Ce que j'aime surtout, c'est quand on est ensemble. Pendant les fêtes. A la fête des mères, par exemple. Je lui ai offert une blouse et un cadre à ma grand-mère. Je lui fête aussi la fête des grand-mères. Je lui ai donné une carte avec tous les critères des grand-mères.

Ce jour-là, toute la famille se rassemble pour la fêter.

« Chiant » : ce qui est chiant, ce sont les critiques, tout le temps. Quand on en a sans arrêt, on ne vit plus. C'est aussi quand mon frère me tape. Je n'ai pas envie de me laisser faire. Il est plus jeune et plus nerveux, mais ce n'est pas une raison.

Sarah

NOS DROITS

DES NOUVEAUTES A PROPOS DU CONTRAT DE BAIL

**Conclure un contrat de bail pour son logement n'est pas simple.
Petit tour d'horizon des nouveautés récentes.**

2. LA GARANTIE LOCATIVE

Auparavant, la garantie locative devait s'élever à maximum 3 mois de loyer. Elle devait être déposée sur un compte bancaire bloqué au nom du locataire et du propriétaire. Elle ne pouvait être débloquée qu'à la fin du bail, sur présentation à la banque soit d'un accord signé par les deux parties, soit d'un jugement qui fixait le sort à donner à la garantie.

Depuis le 21 mai 2007, le système a changé. Désormais, pour les contrats de bail conclus après le 21 mai 2007, c'est le locataire qui choisit la manière de constituer cette garantie.

IL A LE CHOIX ENTRE 3 POSSIBILITES

a) le versement sur un compte bloqué.

C'est le système habituel. Nouveauté de taille : la garantie locative est désormais de maximum 2 mois de loyer.

b) l'arrangement avec une banque.

Le locataire peut prendre contact avec sa banque, c'est-à-dire celle où il a un compte sur lequel sont versés ses revenus (salaire ou allocations sociales).

La banque est obligée d'accepter, quel que soit l'état de fortune (ou d'endettement) du locataire qui s'adresse à elle.

Elle doit lui délivrer un document par lequel elle garantit le montant total de la garantie locative. Cela veut dire que la banque s'engage à bloquer une somme d'argent équivalente à la garantie locative demandée par le pro-

priétaire, et à la lui verser en cas de dégâts locatifs.

Attention, dans ce cas, le maximum est de 3 mois de loyer. La banque a l'obligation de lui délivrer ce document dès la conclusion du contrat de bail.

Le locataire a de son côté l'obligation de rembourser la banque petit à petit, par des versements mensuels, c'est-à-dire de « racheter » sa garantie locative. La garantie doit avoir été entièrement reconstituée par des versements s'étalant au maximum pendant toute la durée du contrat de bail avec un maximum de 3 ans.

Une fois que le locataire aura entièrement reconstitué sa garantie, il disposera à la banque d'un compte à son nom avec le montant de la garantie dessus. Ce compte ne sera débloqué par la banque qu'en fin de bail, sur présentation d'un accord signé par les deux parties ou d'un jugement.

Que se passe-t-il si à la fin du bail il y a des dégâts locatifs ? Si la garantie locative a été entièrement reconstituée, l'argent sur le compte appartient au locataire et il sera débloqué à qui de droit (sur production d'un accord signé ou d'un jugement) en fonction du montant des dégâts locatifs à charge du locataire.

Si la garantie locative n'a pas encore été entièrement reconstituée, la banque s'est engagée à intervenir et payera au propriétaire les sommes qui lui reviennent, à concurrence évidemment du montant de la garantie locative pour laquelle elle s'est engagée. La banque se retournera ensuite contre le locataire pour lui réclamer le paiement de la partie de cette garantie qu'il n'avait pas encore reconstituée.

c) l'arrangement avec le CPAS.

Le locataire à faible revenu peut demander au CPAS d'intervenir. Dans ce cas, c'est le CPAS qui prend contact avec une banque (en pratique avec la banque avec laquelle il aura conclu une convention-type). La banque délivrera alors le document à remettre au bailleur. Attention, dans ce cas, le maximum est de 3 mois de loyer.

Dans ce cas, le système est identique à ce qui est dit plus haut : le locataire a évidemment aussi l'obligation de reconstituer progressivement sa garantie locative.

COMMENT LE BAILLEUR EST-IL INFORME QUE LA GARANTIE LOCATIVE A BIEN ETE CONSTITUEE ?

En cas de compte bloqué, il est au courant puisqu'il a signé, avec le locataire, les documents d'ouverture du compte.

Si le locataire passe par une banque ou le CPAS, la banque concernée doit délivrer au locataire un document confirmant que la garantie locative a été accordée au locataire, peu importe la manière dont cette garantie est constituée. Le locataire communique ce document au propriétaire.

Ce document indique simplement que la banque Unetelle atteste qu'une garantie locative de XXX euros a été accordée au locataire Monsieur Machin.

Le propriétaire ne sait donc pas si le locataire est passé ou non par un CPAS (ce qui amenait parfois des propriétaires à refuser un locataire qui dépend du CPAS...).

Philippe Versailles

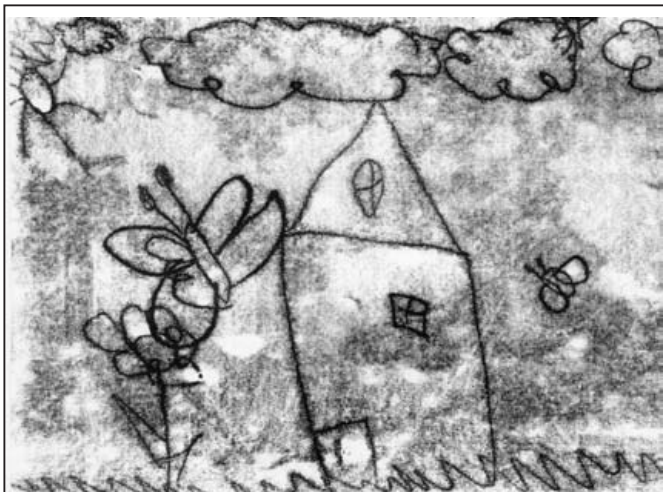
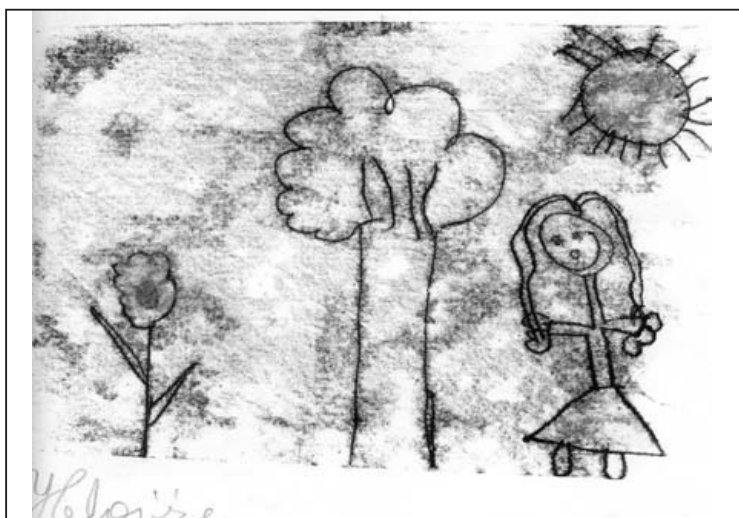
DES ENFANTS DE NAMUR

BONJOUR LA CREATIVITE !

*Les enfants ont réalisé des livres avec illustrations
et des textes qui parlent de qui ils sont,
de ce qu'ils savent faire et de leurs espoirs.*

J'aime apprendre des choses
sur la nature et
aider maman à jardiner.

Héloïze



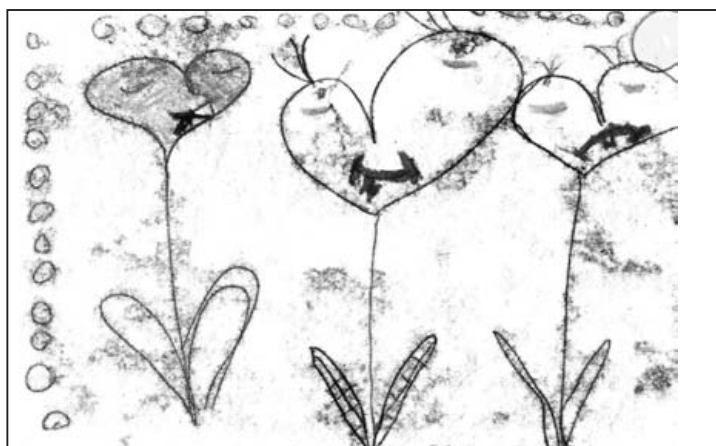
J'ai envie d'habiter ici un jour.
On mettrait une piscine,
on pourrait jouer au ballon,
faire une cabane.
Dans une maison où
il y a des escaliers et tout !

Maman, je t'aime
Je t'aime comme de l'or
Et je mange de l'orange.
Mon ange est avec toi.

Anissa

Je fais pousser des fleurs
d'amour et d'amitié.

Malaury



DE NAMUR

L'ATELIER EN GOGUETTE...

Pour terminer l'année en beauté, nous sommes allés une journée dans la nature à Mozet. On a appris et vécu beaucoup de choses en une journée.

Et tout nos sens ont été mis en éveil : le toucher pour reconnaître des objets et des matières, la vue pour observer la nature à travers un miroir, l'odorat et le goût en découvrant des plantes méconnues et l'ouïe (eh oui, on a pu entendre quelques chants d'oiseaux derrière le rire de Jacqueline !).

Chacun de nous a choisi un arbre et la dessiner au fusain. C'était très apaisant de dessiner comme ça en silence dans la nature.

Et puis autour du barbecue, nous sommes régalez de chips d'orties, de beignets de sureau et de saucisses grillées.

Enfin, nous avons découvert le monde des abeilles en reconstituant une ruche avant d'en observer une habitée.

Vraiment, ça fait du bien une journée à la campagne.

Merci à nos hôtes de Mozet Nature.

Catharina, Eric, Fafou, Isa, Jacky, Jacqueline, Véro.



DE CINEY-MARCHE-BASTOGNE

DEVELOPPEMENT DURABLE

Début juin, nous avons vécu à Andenne une assemblée de militants sur le thème du développement durable.

Nous avons dit que pour nous le développement durable n'était pas celui de grosses entreprises comme Nestlé.

Nous avons été révolté par les gens qui meurent de faim, par l'exploitation au niveau mondial.

Pour nous, ce terme difficile de développement durable veut dire un accès pour tous aux droits humains fondamentaux : un travail, un revenu décent, la famille, se nourrir, se soigner, s'habiller, l'école, la culture, la santé, le logement....

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche :
Fabien, Michel
de Namur :
Andrée, Cécile, Isabelle, les enfants de la BDR,
Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien
fixé à 14,85 Euros/an
Cpte : 001-1237833-92
Luttes-Solidarités-Travail
64, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous dons de plus de 30 Euros sont
déductibles des impôts via le compte suivant
pour les deux projets :

Cpte : 250-0083038-91

Veillez alors les adresser à :
CARITAS SECOURS francophone
délégation de NAMUR -LUXEMBOURG

Pour **NAMUR** :

mention : projet n° 05/65 (LST)

Pour **ANDENNE** :

mention : projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :

L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE.
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :

L.S.T. Ciney-Marche asbl
Chemin du Forbot de Jannée, 13b
Tél. : 083/61.10.85
gsm : 0479 28.90.57
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :

L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 64 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :

Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs

N'hésitez pas à nous contacter...

**Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...**

Impression : IMPRIBEAU • 061/68.888.35

Avec le soutien de la Communauté française
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne (direction générale de
l'économie et de l'emploi).

Bonne lecture